

## SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mourens, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe PORTEJOIE.

Étaient présents : BEHAGHEL Hubert, DUBOURG Jean-Luc, COLLE Amélie, FLORY Rémi, GOURD Allain, MODET Denis, MODET Fabienne, PORTEJOIE Philippe.

Étaient absents : VIDEAU Amadine, LASSALLETTE Sébastien.

Mme MODET Fabienne est désignée secrétaire de séance.

### Table des matières

1. Préparation de la commémoration du 11 novembre .....	1
2. Salle des fêtes .....	1
3. Prestation – Location de matériel .....	2
4. Demande de subvention du collège Robert Barrière .....	2
5. Taxe foncière sur les propriétés non bâties – dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs .....	2
6. Taxe foncière sur les propriétés non bâties – exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.....	2
7. Entretien des cimetières .....	2
8. Questions diverses .....	3

La séance est ouverte avec l'adoption à l'unanimité du précédent procès-verbal.

#### 1. Préparation de la commémoration du 11 novembre

Monsieur le maire rappelle que le vendredi 11 novembre, la municipalité fêtera les 100 ans du monument aux morts par une cérémonie commémorative suivie d'un apéritif à la salle des fêtes. Quelques affiches rappelleront le sacrifice des Poilus de la commune en présence de leurs descendants. Un livret retraçant leur parcours sera également disponible. L'exposition sera maintenue afin que les enfants des écoles puissent la visiter.

#### 2. Salle des fêtes

Canalisation d'eau potable : Monsieur le maire informe les membres présents que la canalisation d'eau potable qui alimente la salle des fêtes depuis le cimetière est rompue. Le circuit a donc été fermé ; il n'y a momentanément plus d'eau au cimetière. Il présente le devis de la SAUR d'un montant de 2.840,83 € TTC correspondant aux travaux de fourniture et mise en place d'un nouveau branchement et d'un compteur dédié à la salle des fêtes. Le devis est approuvé à l'unanimité.

Poubelles : Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de modifier le contrat de location de la salle des fêtes dans ce sens : il appartient au locataire de sortir les poubelles et non pas de les laisser dans le local. Les membres présents approuvent à l'unanimité.

Tarifs de la location de la salle des fêtes : Monsieur le maire expose que compte tenu de l'augmentation des charges, il y a lieu de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes. Il propose de les porter à 200 € pour les habitants de la commune et à 550 € pour les hors commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et fixe les tarifs ci-dessus pour toutes les nouvelles demandes à compter du 01 octobre 2022 (délibération 08092022\_01 DE).

### 3. Prestation – Location de matériel

Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre de matériels communaux (tables, chaises, bancs, parasols, etc...) sont mis gracieusement à disposition des habitants de la commune. Il propose de solliciter pour cette mise à disposition de matériels un forfait 60.00 € par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et fixe le tarif indiqué ci-dessus pour toutes les nouvelles demandes à compter du 01 octobre 2022 (délibération 08092022\_02 DE).

### 4. Demande de subvention du collègue Robert Barrière

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention transmise par Monsieur François DAUCOUR, professeur d'Histoire/Géographique au CES Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne pour financer des voyages scolaires en Italie et donne lecture du projet pédagogique, du programme détaillé, ainsi que du budget prévisionnel. Il propose de participer à hauteur de 25 € par élève domicilié à Mourens et participant à ce projet, soit 200 €. Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'octroyer une subvention de 200 € au Foyer Socio-Educatif du CES Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne (25 € x 8 enfants) pour le projet de voyages scolaires en Italie et charge Monsieur le maire de l'exécution de la présente (délibération 08092022\_03).

### 5. Taxe foncière sur les propriétés non bâties – dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de 50 %, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par des jeunes agriculteurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'exonération des taxes foncières sur les parcelles non bâties pour les jeunes agriculteurs (délibération 08092022\_04).

### 6. Taxe foncière sur les propriétés non bâties – exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

- Classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégorie définie à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 ;
  - Et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) à n° 2092/91.
- (délibération 08092022\_05).

### 7. Entretien des cimetières

Le Conseil Municipal s'interroge sur le moyen le plus efficace pour entretenir les allées des cimetières du Bourg et de Montpezat. Faut-il enlever les gravillons et enherber ? Comment empêcher les mauvaises herbes ? La discussion reste ouverte.

## 8. Questions diverses

Monsieur le maire informe les membres présents que de nombreux administrés se sont rapprocher de la mairie pour signaler l'apparition de fissures sur leur habitation ; ces phénomènes s'aggravent. Il est envisagé de déposer une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols.

Monsieur le Maire informe les membres présents que le locataire du logement communal situé au 1 le Cosse Nord a quitté le logement. Après quelques travaux de nettoyage, un nouveau locataire doit s'installer mi-septembre. Le loyer est fixé à 584,28 € + 32 € de charges par mois.

Monsieur le maire informe les membres présents qu'un administré à solliciter la sécurisation de l'arrêt de bus du Collègue Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne situé lieudit Birecourt. Après discussion, il semble très difficile d'y répondre favorablement étant donné :

- Son emplacement sur la RD 230, en bordure d'une propriété privée ;
- Aucun espace public en bord de route ;
- La commune n'a pas le budget nécessaire pour créer un aménagement.

L'arrêt de bus situé dans le Bourg est sécurisé ; le Conseil Municipal préconise de le privilégier.

Monsieur le maire informe les membres présents que des permanences d'accompagnement aux pratiques et usages numériques vont être proposées afin d'aider les personnes qui le souhaitent à appréhender les outils informatiques. Elles se tiendront à la mairie, les vendredis des semaines pairs, de 14 h à 17 h et seront assurées par Malorie GORRAUD, conseillère numérique à la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Monsieur le maire fait le point sur la rentrée scolaire ; les deux nouvelles enseignantes déclarent que tout s'est bien passé.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population a lieu en 2023 et qu'un agent recenseur doit être recruté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.